



MAIRIE DE LES MONTILS – 41120

Téléphone : 02 54 44 41 42

Courriel : scolaire@mairielesmontils.fr

site internet : www.lesmontils.com

Organisation des services périscolaires de l'année 2021-2022 :

ALP du matin (7h30 -8h30)

L'arrivée des enfants du site 1 (Classe de Mme Letoquin, Mme Dehue et Mme Bihan) se fera en salle de motricité. Ils seront accueillis par Brigitte et Corinne.

L'arrivée des enfants du site 2 (Classe de Mme Alberto, Mme Loiselet, Mme Huertas, Mme Fauchard et Mme Soleilhavoup) se fera en salle d'ALP. Ils seront accueillis par Catia.

Pause méridienne :

Elle fonctionnera en 3 horaires différents : *(en raison du protocole sanitaire)*

Site 1 Classe de Mme Letoquin, Mme Dehue et Mme Bihan de 11h30 à 13h. La surveillance sera effectuée par de trois animatrices : Lucie, Sandrine, Nicole et d'une apprentie CAP petite enfance Camille.

Site 2 Classe de Mme Alberto, Mme Loiselet et Mme Fauchard de 11h45 à 13h15. La surveillance sera effectuée par de 2 animatrices : Adriane et Sylvie.

Site 2 Classe de Mme Huertas et Mme Soleilhavoup de 12h à 13h30. La surveillance sera effectuée par de 2 animateurs : Catia et Mikaël.

Rappel : Les inscriptions cantine sont absolument nécessaire pour la commande des repas et l'organisation du service. En cas d'absence de l'enfant, **prévenir le service scolaire**, par mail ou téléphone, **la veille avant 10h** pour annuler la facturation du repas.

ALP du soir (16h00 -18h45)

Les enfants du **site 1** iront en salle de motricité avec 2 animatrices : Lucie, Adriane et par Sandrine en remplacement de Lucie le Mardi.

Les enfants du **site 2** iront en salle d'ALP avec 2 animatrices : Catia et Sylvie.

Les Inscriptions sont obligatoires , les tableaux vous seront envoyer à chaque fin du mois par mail.

Attention, l'ALP étant déclaré à Jeunesse et sports, le nombre de places est en fonction du nombre d'animateurs. Sans réservation au préalable, nous pourrions être en mesure de ne pas pouvoir accueillir votre enfant.

Application du protocole sanitaire,

- Port du masque obligatoire en intérieur pour le personnel et les enfants du CP au CM2.
- Lavage des mains
- Respect du non brassage des classes.
- Désinfections des tables à la cantine après chaque service.
- Aération régulière des locaux .

Mme LECLERC

Maire/adjointe à la vie scolaire